



Règlement interne Jab'jazz DANSE

NOM DU COURS :

JOUR :

HORAIRE :

LIEU :

➤ SECURITE

Toute personne accompagnant un élève au cours de danse est tenue de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser l'enfant seul. Il peut y avoir des imprévus de dernière minute et ce malgré les efforts que nous pouvons faire. Merci de surveiller mail et SMS afin d'être informé de toute annulation de cours. Les cours ont lieu à l'Espace Simone Veil, rue des Planches à Bruz, salle de danse 1, 2^{ème} étage ou au gymnase du collège Pierre Brossolette.

➤ ASSURANCE

En cas d'accident survenu pendant la pratique de la danse, il est impératif de se présenter au secrétariat de la JA muni d'un certificat de constatation de blessure, au plus tard 48 heures après l'accident, afin d'effectuer la déclaration.

➤ QUESTIONNAIRE DE SANTE / CERTIFICAT MEDICAL

Pour les mineurs :

- En cas de réponse NON à toutes les questions du questionnaire de santé pour les mineurs, vous n'avez pas de certificat médical à fournir. Complétez et signez l'attestation en bas de questionnaire et enregistrez-la sur le compte Comiti du sportif mineur sans le questionnaire (que vous conserverez).
- En cas de réponse OUI à une ou plusieurs des questions, il est nécessaire de consulter votre médecin afin d'obtenir un certificat médical. Présentez-lui ce questionnaire renseigné. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée datant de moins de six mois si au moins une des réponses est positive. Le certificat médical sera à enregistrer sur le compte Comiti du sportif mineur.

Pour les majeurs :

- La fourniture d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée, datant de moins de six mois au moment de la fourniture, est nécessaire.
- Ce certificat est valable 3 ans sous réserve que chaque année vous répondiez NON à toutes les questions du questionnaire de santé pour les majeurs. Dans ce cas, complétez et signez l'attestation en bas de questionnaire et enregistrez-là sur votre compte Comiti sans le questionnaire (que vous conserverez).
- En cas de réponse OUI à une ou plusieurs questions, il est nécessaire de consulter votre médecin afin d'obtenir un nouveau certificat médical d'absence de contre-indications à la pratique de la discipline concernée. Présentez-lui ce questionnaire renseigné. Le nouveau certificat médical sera à enregistrer sur votre compte Comiti.

REMBOURSEMENT

Les désistements n'entraînent aucun remboursement, sauf pour mutation professionnelle (sur justificatif), ou pour raison de santé justifiée par la présentation d'un certificat médical fourni par un médecin du sport. Dans tous les cas, tout trimestre commencé et l'adhésion de 18 euros restent acquis à l'association, de même que les frais bancaires si vous avez choisi le mode de règlement par carte bancaire.

Chaque nouvelle inscription inclut 2 cours d'essais gratuits à la rentrée (sur les 2 premières semaines uniquement) **pour les nouveaux adhérents seulement**. Toute annulation d'inscription suite à ces 2 cours d'essai entraîne une restitution du règlement, hormis les frais bancaires si vous avez choisi ce mode de règlement.

➤ TENUES

T-shirt, jogging, legging, débardeur. Pas de jeans.

Chaussettes en coton uniquement ou pédilles ("mitaines" de pieds en magasin spécialisé) en vue de danser pieds nus souvent en fin de cours et au spectacle. Pas de chaussons de danse.

Pour tous les cours, les cheveux doivent être attachés avec élastiques en tissus, pas de grosses pinces.

Penser à apporter une gourde/bouteille d'eau.

➤ SPECTACLE

Les spectacles de danse auront lieu le **vendredi 12 juin et samedi 13 juin 2026** au soir (ados/adultes) et **samedi 13 juin** après-midi pour les enfants au Grand Logis à Bruz. Si vous ou votre enfant ne pouvez pas être présent au spectacle, merci d'en avvertir Delphine suffisamment tôt. Les spectacles sont filmés et des photos seront prises. Chaque participant(e) au spectacle doit autoriser la diffusion de son image ou ne pourra pas participer au spectacle le cas échéant.

Début des cours le lundi 8 septembre 2025

N'hésitez pas aimer, partager et suivre toute notre actualité sur Facebook:

<https://www.facebook.com/jabruzjazz/>

Site Internet <http://www.jabruz.fr/index.php/sections-sportives/danse-jazz-jab-jazz-danse> est à votre disposition